

## La Sardaigne libyco-berbère dans les sources gréco-latines et arabes

Valeria Argiolas  
Université Aix Marseille  
CNRS, IREMAM, Aix-en-Provence

*A non-conventional image of the Ancient Mediterranean emerges from the Greek and Latin sources about the settlement of Sardinia. Next to the Greek, The Phoenicians and the Punic, the Etruscans and the Roman as major actors, some peoples, identifiable as autochthones from the North of Africa, appear on scene. They are called Libyans, Mores, Moroses, et, by Cicero, Afri. Some Sardinian anthropological and linguistic data seem to witness the echo of the facts related. The Arabic sources, for the most part considered of byzantine origin, confirm a Libyco-berber presence in the island. A connection between the Arabic ethnonym Barbar and the Byzantine ethnonym Barbarikinoi in Sardinia is proposed.*

**Key-words :** Historiography, Classical philology, Sardinia, Libyans

*Les sources grecques et latines sur le peuplement de la Sardaigne évoquent une image non-conventionnelle de la Méditerranée antique. A côté des Grecs, des Phéniciens et des Puniens, des Étrusques et des Romains en tant qu'acteurs historiques majeurs, des peuples identifiables comme autochtones du nord de l'Afrique apparaissent sur scène. Ces derniers sont appelés Libyens, Maures, Maurouses et, par Cicéron, Afri. Des données linguistiques et anthropologiques provenant de la Sardaigne semblent témoigner en écho les faits relatés par les sources classiques. Les sources arabes, considérées en grand partie d'origine byzantine, confirment une présence libyco-berbère dans l'île sarde. Une connexion entre l'ethnonyme arabe Barbar et l'ethnonyme byzantin Barbarikinoi en Sardaigne est également proposée ici.*

**Mots-clés :** historiographie, philologie classique, Sardaigne, Libyens.

**1.** Le récit d'une expansion libyco-berbère en dehors du continent africain semble s'affirmer à travers le témoignage des sources gréco-latines sur l'île connue par les Romains sous le nom de *Sardinia*. Ce récit intègre les données toponymiques et épigraphiques des îles Canaries qui gardent la trace certaine de la présence de groupes humains qui ont utilisé une langue écrite dans un alphabet apparenté aux inscriptions libyques et aux *tifinagh*.

2. C'est déjà dans le sens de l'historiographie grecque de l'époque romaine que Cicéron (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) entendait, en défendant le propréteur *Scaurus*, accusé de *repetundis* dans le procès tenu à Rome au cours des dernières années de la république (54 av. J.-C.), « *Africa ipsa parens illa Sardiniae ...* : « l'*Africa*, génitrice de la *Sardinia ...* » (Cicéron, *Pro Scauro* 45a). Les traités entre Rome et Carthage sont nécessaires pour comprendre les relations des Puniques aux territoires qui leur sont soumis et les différentes formes d'administration et de société dont les Romains ont pu hériter. Le contexte géopolitique du traité de 509 av. J.-C. entre Rome et Carthage est celui des équilibres commerciaux dans la Méditerranée occidentale, rapporté par Polybe (205-125 av. J.-C.). La zone sous l'influence directe de Carthage, face à la mer Tyrrhénienne et aux colonies grecques d'Italie du Sud, est la Sardaigne, considérée juridiquement au même titre que la mère patrie africaine : « ceux qui viennent faire du commerce ne concluent aucune transaction en Libye et en Sardaigne si ce n'est pas devant un héraut ou un greffier [carthaginois] et tous les contrats passés en leur présence soient garantis au vendeur par la foi publique » (Polybe, *Histoires*, III, 322). Chez Polybe, toute la région qui, pendant « la guerre des Mercenaires » (241-237 av. J.-C.), se trouvait sous l'autorité de Carthage était couverte par le toponyme Λιβύη, y compris les cités (Polybe, *Histoires* I, 65-87). Le traité de 348 av. J.-C. reprend les termes de celui de 509 dans le but d'imposer aux Romains plus de restrictions. Carthage semble être devenue soucieuse de se mettre à l'abri de toute ambition expansionniste de Rome après les conquêtes de cette dernière dans le *Latium*. Les Puniques ne demandent pas seulement des garanties pour protéger leurs intérêts commerciaux maritimes, mais aussi imposent que : « en Sardaigne et en Libye aucun Romain ne fera du commerce ni ne fondera de ville ». La Sardaigne est assimilée à la Libye. Dans sa *peroratio*, Cicéron définit les habitants de la « *provincia Sardinia* » de la sorte : *A Poenis admixto Afrorum genere Sardi : non deducti in Sardiniam atque ibi constituiti, sed amandati et repudiati coloni* « des Afri mêlés aux Poeni descendent les Sardes, arrivés en Sardaigne non comme colons partis pour s'installer là-bas mais comme des colons chassés de leurs terres d'origine par mépris » (Cicéron, *Pro Scauro* 42). En gardant la distinction entre *Afri* et *Poeni*, Cicéron semble faire référence à un passé pas trop lointain. Il a recours - non seulement pour des raisons formelles - à l'histoire pour expliquer la contemporanéité, à savoir le caractère et l'attitude des individus qui accusent un fonctionnaire romain. Cette distinction ne semble plus actuelle à l'heure où Cicéron écrit : les *Afri*, censés être une émanation de l'*Africa romana* comme réalité administrative conventionnelle héritière de celle punique, apparaissent plutôt à côté des *Poeni* comme un peuple. Au fait, un *Afer* peut « préférer » se faire appeler d'un autre nom, celui de *Sardus*: *Etenim testis non modo Afer aut Sardus sane, si ita se isti malunt nominari, sed quivis etim elegantior ac religiosior impelli, deterreri, fingi, flecti potest* « en réalité, un témoin - et je ne suis pas en train de dire 'juste s'il est *Afer* ou *Sardus* ', si ce dernier est le nom qu'ils préfèrent se donner -, mais quiconque, même plus raffiné et probe, peut être contraint de dire des choses et à en taire d'autres, bref, à simuler et à perdre en dignité » (Cicéron, *pro Scauro* 15). A l'époque de Cicéron, le terme *Africa*, dans son acception restreinte, était utilisée comme dénomination administrative pour

désigner, après 146 av. J.-C, la province instituée qui, depuis 40-39 av. J.-C, avait englobé le territoire de la Numidie cent ans auparavant, administré sous le nom de *Africa Nova*. Cicéron nous donne une identité sociologique des descendants des *Afri* et des *Poeni* qui accusent *Scaurus*, en précisant qu'ils avaient été « chassés » en Sardaigne comme colons pour autrui. Cette information est présente aussi chez le périégète grec de l'époque impériale Pausanias (I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) (*Description de la Grèce*, X, 17-18). En effet, ce dernier affirme que « des tribus sardes se réfugièrent dans le centre montagneux à l'époque de la conquête carthaginoise et les carthaginois furent contraints à faire cultiver les champs de blé par des colons emportés de Libye ».

3. La fréquentation de la Sardaigne, à travers les migrations, les conquêtes et les déportations de masse par des peuples considérés comme « autochtones » d'Afrique du Nord, est présumée, dans les récits savants comme dans les contes populaires, comme une constante dès l'une des périodes les plus remarquablement anciennes de la Préhistoire. Les récits mythiques concernant la Sardaigne nous sont parvenus à travers la tradition littéraire historiographique gréco-latine. Cette dernière brosse le portrait d'un monde légendaire et lointain. Ce portrait est dû à la reconstruction d'un passé interprété en fonction des événements contemporains des auteurs. Bien qu'on estime que l'élaboration de certains éléments mythographiques concernant l'Afrique et la Sardaigne remonte au moins au VII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (Lilliu, 1992 : 20), les traditions écrites ont été établies en grande partie entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le II<sup>e</sup> après J.-C., c'est-à-dire en pleine apogée romaine. Le fil rouge des événements racontés est un continuum de conquêtes et de déportations qui font suite au premier peuplement de l'île, à la tête duquel il y avait un héros. A la base du mythe, il y a l'idéologie, de matrice essentiellement hellénique, qui met l'accent sur la suprématie de la civilisation apportée par le héros étranger sur la barbarie locale. Les sources étant diverses et éparpillées, en grande partie fragmentaires, le seul récit exhaustif et organique est celui du périégète d'âge impérial Pausanias. Dans sa « Description de la Grèce », il trouve l'occasion d'une digression sur la Sardaigne qui occupe un chapitre entier, ayant considéré cela comme nécessaire en raison du manque de connaissance de l'île auprès des Grecs. Le pathos narratif de Pausanias contient, dans un portrait mimétique structurellement cohérent, presque toutes les informations que l'on retrouvera chez des auteurs à lui postérieurs. Y émergent les éléments qui permettent d'identifier les noyaux de trois traditions différentes : 1) la tradition dite « gréco-orientale », fixée dans les milieux ioniens autour de Milète, au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (cf. Bondi, 1980 : 30; Nicosia, 1989 : 450) ; 2) la « tradition athénienne » (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), qui se caractérise par des interventions conçues afin de modifier la tradition précédente dans un sens utile aux intérêts économiques et politiques athéniens et carthaginois, en vertu des très bons rapports entretenus à l'époque entre Athènes et Carthage ; 3) les « traditions sicéliotes » (fin du IV<sup>e</sup> siècle et milieu du Ve siècle), qui rendent compte du fait que ces rapports d'équilibre se détériorent et entrent en conflit (cf. Perra, 1988 : 66). Le « forgeron hellénique » fait retentir alors fort son poids idéologique sur la vision d'une Sardaigne en fonction exclusive des rapports et des intérêts grecs dans la Méditerranée occidentale.

Une origine « africaine » des ancêtres des Sardes est codifiée parmi les mythes fondateurs. Salluste (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) et Pausanias rapportent qu'une population arrivant d'Afrique du Nord s'était installée dans les régions méridionales de l'île, guidée par un héros fondateur divinisé sous l'éponyme de Σαρδῶ. D'après ce récit, Σαρδῶ, fils d'Hercule était appelé Makéris « par les Egyptiens et par les Libyens » et fut le premier à occuper la terre de Sardaigne.

Sarde, fils d'Hercule, parti de la Libye vers la Sardaigne, (...) donna à l'île son nom (et appela l'île à partir de son nom) [Salluste : fragm. 4]

Ce texte - qui nous est parvenu à l'état de fragment - l'était probablement déjà pour les auteurs postérieurs. Silius Italicus est l'un de ces écrivains qui, à la suite de l'héritage de l'œuvre de Salluste, aura l'occasion, au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., dans l'un de ces poèmes épiques (XII, 355), de relater cette information. Pausanias (X) la rapportera en forme de chronique :

On dit que les premiers qui sont passés dans l'île avec leurs navires étaient les Libyens, et que leur chef était Sarde de Makéris, fils d'Hercule.

Il est explicitement mentionné par Pausanias (X) que Timée (350-260 av. J.-C.), qui écrivait de la Sicile à l'époque où la Sardaigne était encore sous l'administration de Carthage, était la source de ses réflexions. Timée était considéré par Polybe comme « méprisable parce que mauvais historiographe », notamment pour les « prétendues connaissances de la Libye et de la Sardaigne que ses textes vantaient » (Polybe, *Histoires*, (Polybe, *Histoires*, 73, XII, 4).

Timée a exercé une fascination et une influence extraordinaire sur les auteurs anciens. Il semble, néanmoins, que pour certaines expressions figées, le périégète ait eu recours directement à Salluste. Un recours direct aux mêmes sources de Salluste (Ennius ou Caton) demeure plausible. (Bondi, 1987 : 32 ; Perra, 1988 :33).

Ἰχνοῦσσα est le nom utilisé, durant le VI<sup>e</sup> siècle av. J. -C., par les premiers géographes grecs pour indiquer la Sardaigne. L'occasion de parler de la Sardaigne s'est présentée à Pausanias (IV) alors qu'il était occupé à décrire les offrandes des peuples au sanctuaire de Delphes : ... une (statue) de bronze du Père Sardò, était l'offrande au sanctuaire de la part de ces barbares d'occident qui habitent la Sardaigne [tra. Perra, 1988 : 33]

La dénomination plus ancienne, Σαρδῶ, semble s'être affirmée dans le milieu grec postérieurement et ce, en conséquence des contacts plus directs entre les Grecs et les habitants de Sardaigne (cf. Perra, 1988 : 56). Une dénomination sur base onomastique Š(a)rdn- est attestée dans des documents qui remontent à des moments nettement antérieurs au VI<sup>e</sup> siècle. En Égypte, entre le XVI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle av. J. -C., il y a mention d'un peuple appelé Šerdani ; et il paraît que ces Šrdnzw (Srdynau) ont été frontaliers de l'Égypte et de la Libye, sous le règne d'Osorkon II (870-847 av. J.-C.) (Scandone-Matthiae, 1989 : 70). Dans l'inscription phénicienne de Nora (daté normalement du IX-VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) (Guzzo-Amadasi, 1976 :88), il y a mention de l'île en tant que Šrdn, selon l'interprétation la plus accréditée chez

les épigraphistes. La tradition de cette origine mythique des ancêtres des Sardes et de l'appellation même de Sardaigne sera reprise sans additions significatives pendant les siècles suivants par Soline (III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) qui fait explicitement référence à Timée et Salluste, et par Isidore (IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.).

Les historiens s'accordent pour identifier le Σαρδῶν de Pausanias avec le Sardus Pater dont la monnaie romaine portait l'effigie (cf. Moscati, 1988 : 54 ; Mastino, 1992 :34), et dont témoignent les *ex-voto* et les inscriptions bilingues punico-latines du temple d'Antas, dans la Sardaigne sud-occidentale, d'époque phénico-punique (V-IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) et romaine (I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.). Dans le récit de Pausanias (X), après un certain temps, des Λίβυες « passèrent encore une fois » en Sardaigne.

La flotte des Libyens ne chassa pas les indigènes ; au contraire, ces derniers les accueillirent plus à cause de leur supériorité que pour bienveillance. (...) Ensuite, plusieurs migrations auraient eu lieu de la Grèce, d'Ibérie et d'Asie Mineure (...). Les Grecs dans le nord et les Africains installés au sud, les deux parties étaient en situation d'équilibre ; les deux populations étaient séparées par le fleuve Tyrse. Enfin, après plusieurs années, les Libyens passèrent encore une fois en Sardaigne en plus grand nombre, et commencèrent une guerre contre les Grecs. Les Grecs furent entièrement anéantis, ou bien très peu d'entre eux restèrent dans l'île : les Troyens se réfugièrent dans les endroits montagneux et gardent le nom des Ilienses bien qu'ils ressemblent aux Libyens physiquement, pour l'armure et pour leurs us et coutumes. [trad. Perra, 1988 : 33]

La réverbération d'un impact quelque peu brutal avec des populations d'Afrique du Nord, arrivées au centre-nord de la Sardaigne dans une période antérieure à la conquête punique du sud de l'île, ne survit-elle pas dans la célébration d'un rite au cœur de la *Barbagia* la plus archaïque ? Le souvenir d'une débâcle de guerre serait évoqué lors d'une représentation rituelle, dans une sorte de cérémonie très vivace dans l'imaginaire et dans la pratique socialisante collective. Deux masques s'opposent en défilant solennellement à travers les rues du village barbaricien de Mamoiada, les *Mamuthones* et les *Issohadores*. Les premiers avec un masque de douleur en bois et déguisés en bœufs, sont « domptés » par les *Issohadores*, les lanciers de lazzi, qui les entourent au pas rythmique d'une marche, et qui, en les fustigeant, les obligent à serrer les rangs. D'après l'interprétation classique de l'anthropologue Marchi (1956 : 1356), ce rituel évoque l'événement de l'arrêt de l'avancée des *sos Moros* [les Arabo-musulmans] en Sardaigne. Selon l'anthropologue Turchi (communication personnelle), il faudrait y voir plutôt la spécificité d'une influence méditerranéenne égéo-orientale et balkanique, plus spécifiquement dionysiaque, en relation avec des rites de fécondité agraire qui remonteraient au Néolithique. Certains éléments peuvent, toutefois, se prêter à une interprétation allégorique, là où au rite ancestral, plus profond, se serait superposé un fait de guerre, et plus précisément la mémoire d'une conquête des populations autochtones par « l'étranger ». L'intégration consécutive à la conquête aurait fait en sorte que cet événement soit « lu » comme si l'envahisseur venait vraiment de l'extérieur (de la mer). Selon la théorie de Marchi, les soumis, en effet, devraient être

les envahisseurs « Maures ». Mais les *Mamuthones* « soumis » portent la *mastruca*, une veste traditionnelle en cuir retourné que les auteurs classiques attribuaient déjà aux autochtones sardes (cf. Cicéron *Pro Scauro* 86). Les vainqueurs seraient, par contre, caractérisés par une somptueuse et rouge « veste de Turc ». Cette dénomination peut être aussi un élément important dans la mesure où on la considère comme révélatrice d'une origine allogène des vainqueurs et elle établit un parallélisme entre les *Mauri* historiques et *sos Moros* présents dans l'imaginaire collectif. Marchi avait pu soutenir que *sos Moros* (< cast. los Moros) en Sardaigne étaient perçus en tant que menace contre l'ordre politico-social. L'expression *sos Moros* rend compte de l'intériorisation d'une tradition espagnole dans la construction idéologique d'un fait culturel local. L'identification populaire au niveau de l'idée de Maures sarrasins, cependant, représente un trait d'union idéal avec l'Afrique du Nord où le pillage fait fonction de fait social majeur, en vertu duquel l'étranger provient de la mer. Un pillage des côtes espagnoles, italiennes et sardes sous le drapeau de la Sublime Porte surtout par le biais des pirates musulmans « de la Berbérie maghrébine » (Casula, 1980 : 23).

La référence de Pausanias aux mœurs libyennes n'est pas isolée dans la littérature classique, Varron (116 av. J.-C.- 27 av. J.-C.) nous en parle en quelques détails (*De re rustica* II) :

« [...] Certaines populations s'habillent en portant la fourrure de leurs chèvres, comme, par exemple, en Getulie et en Sardaigne [...] ».

Nicolas de Damas (I<sup>er</sup> siècle av. J. -C.) parle des Σαρδωλίβυες (Un recueil des coutumes, 137, III, 463) : « les Sardolibues n'ont d'autres accessoires que la tasse et le poignard ».

« S'agit-il d'un peuple nomade d'Afrique ? Attestent-ils une migration libyenne en Sardaigne ? », se demande Desanges (1962 : 55). Et il rappelle que, sur cette question, « Gsell est sceptique. Au contraire, Dussaud croit à une ancienne migration, les Shardanes étant à l'origine libyens ». Selon Zucca (1980 : 34), l'ancienne tribu des Ilienses se serait contentée d'occuper le centre montagneux de l'île en conséquence d'une attaque de Libyens en Sardaigne d'avant l'arrivée des Carthaginois. L'occasion pour « dépasser le fleuve », et conquérir le reste de l'île, dont nous parlent les sources classiques, pourrait s'être présentée aux Libyens en rapport à la politique expansionniste carthaginoise dans la Méditerranée. On a la certitude que les Puniens avaient le contrôle de l'île d'après le traité de 509 av. J.-C. avec les Romains, mais la première information d'une campagne militaire carthaginoise en Sardaigne est relative à la défaite du général Malco - dont une date comprise entre 545 et 534 av. J.-C., a été proposée par Meloni (1987 : 56). Il y a des éléments pour penser que les événements qui ont poussé « les Libyens » de Pausanias à conquérir le reste de l'île soient à mettre en relation avec la « bataille d'Alalia », à savoir avec « la bataille de la mer sardonienne » des Anciens (Hérodote, I, 166 mais aussi Thucydide, I, 13, 6, Antiochos cité par Strabon, VI, 1, 1, Justin, XVIII, 7, 1 et XLIII, 5, 2). A une date comprise entre 541 et 535 av. J.-C., les

Carthaginois et les Étrusques entrent en guerre contre les Grecs Phocéens qui avaient cherché à fonder la colonie d'Alalia en Corse : les Grecs sont obligés de fuir. La bataille d'Alalia mettra fin à la politique expansionniste grecque et établira la répartition de la Méditerranée occidentale entre les alliés Carthaginois et Étrusques, auxquels iront, respectivement, le contrôle de la Sardaigne et de la Corse. Une intervention carthaginoise de défense des colonies phéniciennes de l'île sarde étant désormais exclue (*cf.* Bartoloni, 1987 : 70), ce massacre de Grecs (ou de leurs alliés en Sardaigne) dont nous parle Pausanias, en conséquence de l'avancée des Libyens, peut avoir un sens politique en relation aux événements de la Bataille d'Alalia. Même si on n'en a pas trouvé de traces concrètes, l'hypothèse d'une ancienne présence grecque en Sardaigne a été prise en considération par les historiens. Compte tenu des données de la toponymie (*cf.* Hubschmid, 1953 : 45) et surtout des résultats les plus récents de la recherche paléanthropologique (Cavalli Sforza, 1988 : 34), « il n'est guère possible de penser que la Sardaigne ait été exclue du mouvement commercial grec et des Ions de Phocée et d'Alalia en particulier. Des recherches ultérieures pourront jeter une lumière plus claire, mais il est certain que désormais on ne peut plus rejeter l'hypothèse que la même Olbia de Sardaigne ait connue, même pour une période brève, une présence grecque. Il semble pourtant vraisemblable que la tradition littéraire rend compte d'événements historiques quand elle parle d'un déplacement de colons grecs [...] » (Meloni, 1975 : 65). Comme l'a dit Gras (1995 : 23), « à côté de la Méditerranée du silence, telle que l'évoquait Hérodote à propos du commerce sur les côtes africaines, apparaît ainsi progressivement, au cours de l'Antiquité, une Méditerranée de cris de guerre qui retentissent de plus en plus souvent. C'est ce cri (alalé) qui donne le nom à la cité phocéenne d'Alalia, signe d'un nom forgé après coup, au moment où les Phocéens quittent la Corse ».

Le rite de l'incubation, dont nous parle Aristote (384 av. J.-C. - 322 av. J.-C.), dans un passage devenu célèbre sur la relativité de la conception du temps :

« Le temps n'existe plus pour les Sardes qui s'endorment près des sépultures à leurs héros » (Physica, IV, 11), se prête à être rapproché aux rites des anciens peuples nord-africains. Hérodote (IV) rapporte que les « Libyens Nasamones » allaient pour la divination dans les sépulcres des ancêtres, ils s'y recueillaient en prière et puis s'endormaient : les visions eues pendant leur sommeil étaient à eux des présages ». Selon Pomponius Mela, qui écrivait dans l'année 43 ap. J.-C., les Augiles de la Cyrénaïque méridionale s'endormaient à côté des tombes de leurs ancêtres (*Géogr.* I, 53). La même tradition est attestée chez les « Mégabares » nord-africains par Diodore de Sicile (Ier siècle av. J.-C.) (*Hist. Univ.* XVII, 22-53) et Strabon (60 av. J.-C. - 24 ap. J.-C.) (*Géo.* XVII, 787). Bien que l'incubation se retrouve aussi chez les Grecs, la spécificité et la continuité historique de ce genre de pratique rituelle en Afrique du Nord est un trait permanent depuis la préhistoire jusqu'aux temps modernes chez les populations berbérophones (*cf.* Camps, 1997 : 252).

Procopé de Césarée nous a transmis la notice de la déportation en Sardaigne d'une population « rebelle » d'Afrique du Nord appelée Μαυροῦσιοι pendant la domination des Vandales (La guerre contre les Vandales, II, 13). Dans les sources

grecques de l'époque romaine, Μαυροῦσιοι devient le correspondant de Λίβυες dans l'acception moins généralisée de *Mauri* des sources latines.

« (...) parallèlement, il [Salomon] constitua, sous la direction de généraux, une autre armée et une flotte pour lutter contre les Maures établis en Sardaigne. Cette île (...), elle a été opprimée par les Maures qui y vivaient. Jadis, en effet les Vandales, que la colère animait contre ces barbares, avaient envoyé un petit nombre d'entre eux, avec leurs femmes, en Sardaigne et les y avaient mis en résidence surveillée. Au fil des temps, ces Maures occupèrent les montagnes situées dans les environs de Karanalis et ils commencèrent par s'y livrer à des brigandages clandestins à l'encontre des gens des alentours. Par la suite, quand ils furent au moins 3000, ils s'adonnèrent à des incursions à visage découvert et, sans songer le moins du monde à se cacher, pillèrent toutes les campagnes de la région, ce qui leur valut de la part des gens du cru le nom de Barbariciens. » (trad. Roques, 1990 : 45).

Les tribus autochtones du nord de l'Afrique déportées par les Vandales en Sardaigne sont-elles reconnaissables dans les Barbariciens des centres montagnards de la terre de Barbagia ou dans les habitants d'une zone modérément montagneuse à l'est de l'ancienne Kar(an)alis (Cagliari), le *Sulcis*, appelés en sarde. *Mauredḍos/Mauredḍinos* ? Si Pais (1923) semble déduire du passage de Procope que « les Maures envoyés par les Vandales en Sardaigne cherchèrent refuge dans les montagnes et se mêlèrent aux indigènes qui étaient nommés, depuis l'époque d'Auguste, barbares », Boscolo (1980 : 56) affirme : « on ne peut pas dire dans quelle zone montagneuse ils se réfugièrent ; plus que dans le Sulcis, on peut estimer qu'ils s'étaient réfugiés dans la Barbagia actuelle » du fait que les Maourouses, qui s'étaient brouillés avec les Byzantins, les nouveaux conquérants de l'île, pouvaient trouver meilleur accueil et appui dans les zones montagneuses et inaccessibles du centre de l'île ». Procope (*La guerre des Vandales* II, 13) n'hésite pas à rapprocher les Maourouses aux populations sardes qui habitent les endroits montagneux de l'actuelle *Barbagia*. Chez Procope il y a référence aux faits suivants : 1) des Maures étaient appelés par les Byzantins par un ethnique dérivé du mot « barbare » en Sardaigne ; 2) les Maourouses n'étaient probablement pas les seuls « barbares » d'Afrique en Sardaigne. Le présupposé sous-jacent aux affirmations de Procope est qu'en Sardaigne il y avait déjà des populations assimilables (ethniquement, voire socialement) aux Maourouses d'Afrique. S'il l'a fait en référence au fait que ces populations avaient en commun l'habitude de se livrer au brigandage, comme le soutient Meloni (1989 : 45) : « les Sardes auraient nommé ces Maures de Barbariciens peut-être puisqu'ils les assimilaient, pour leurs actions, aux habitants du centre montagneux, la *Barbagia* », il n'en est pas moins que Pausanias et toute une tradition avaient déjà documenté pour des Sardes de l'Antiquité de Sardaigne des « mœurs africaines et/ou africanisées ».

4. La question de la disparition des Maures des sources byzantines, où ils commencent à devenir rares au VI<sup>e</sup> siècle, au profit des *Barbar* des sources arabes, qui n'apparaîtront qu'au cours du IX<sup>e</sup> siècle, a été posée récemment par Modéran (2003 : 34), mais elle a intéressé plusieurs historiens et anthropologues dans le passé. Camps (1955 : 77) a proposé de voir dans le nom *Barbar* l'ancien ethnique



autochtone « Bavares ». L'objection de Modéran (2003 : 44) est que les Arabes les auraient rencontrés, sur leur chemin de conquête du nord de l'Afrique, beaucoup plus tard par rapport à l'année 642 ap. J.-C., année où « le vainqueur de l'Égypte, Amr b. al As faisait vraisemblablement son entrée dans le monde berbérophone en rencontrant, à l'intérieur de la Cyrénaïque, les Lawâta » (Modéran, 2003 : 34). Rouighi (2011 : 69) émet une hypothèse. Dans les sources grecques (*Périple de la mer Érythrée* - I<sup>er</sup> siècle), Barbar désigne les habitants d'une région de l'Égypte à proximité de la mer Rouge qui prend le nom de « mer barbar » chez Ptolémée (90 ap. J.-C. - 168 ap. J.-C.). Les habitants de cette région de l'Afrique de l'est étaient connus par les Arabes préislamiques. Le poète Imru' al-Qays (VI<sup>e</sup> siècle), parmi d'autres, parlerait de ces Barbar dans un poème cité par Ibn Khaldūn dans la *Muqaddimah*. Notre contribution au débat sur la désignation des « barbares » d'Afrique se base sur un parallélisme avec la Sardaigne antique et médiévale. Il nous semble, toutefois, préalable de poser la question de l'identification des Mauri - terme généralisé au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. - aux Barbar. Est-il toujours admis par les historiens qu'« en fait les Berbères des Arabes sont les Maures des Romains » (Camps, 1996 : 45) ? Ou les Arabes ont appliqué leurs critères de classement des peuples sur la base ethnique (les généalogies) et tribale selon leur propre tradition d'historiens ? Comme souligné par Modéran (2003 : 89), la première occurrence sûre du mot Barbar devait se trouver dans l'œuvre d'Ibn al-Kalbī (VIII<sup>e</sup> siècle), puisqu'Ibn Khaldūn rapporte qu'il distinguait les Kutāmā et les Sanhādja des « tribus berbères ». Le silence des auteurs latins sur les généalogies tribales ou sur un ancêtre éponyme (d'influence grecque ou arabe) est, d'après Modéran, « assez troublant ». Il se demande : « ne disaient-ils rien des généalogies tribales parce qu'elles ne correspondaient simplement pas à leur conception plus territoriale de la définition d'une communauté humaine ? ». En *Ifrīqiya*, les Arabes ont distingué plusieurs éléments : les *Rūm*, les *'Afāriq* et les *Barbar*. Schirmer (1892 : 72) a été le premier à proposer une étymologie latine (< lat. Barbari) de l'ethnonyme arabe *Barbar*. L'acception d'un Autre « dépourvu d'éducation » de la forme grecque βάρβαρος, aurait été historiquement assimilée par la culture romaine et, bien qu'avec une distance critique, par le Christianisme, à travers Augustin d'Hippone (ep. 199). Ce dernier définit comme *barbarae gentes* les tribus maures non évangélisées mais l'évangélisation n'était pas toujours un trait discriminant (cf. Gebbia, 1986 : 115). Le sens de « l'exclusion » propre au grec βάρβαρος semble absent dans le correspondant latin BARBARI. Le modèle culturel d'assimilation de Rome conquérante est à la fois intégrationniste (dans les institutions) et culturaliste (dans la « tolérance » envers les cultes étrangers et la coutume des peuples). Il innovait par rapport au modèle grec, où le « barbare » restait en dehors de la πόλις et devait être tenu à distance. Comme le rappelle Sini (2006 : 78), « nell'intero arco del suo sviluppo storico dalla civitas all'impero, la res publica romana – e la sua religione politeista - è sempre stata caratterizzata dalla continua esigenza (e preoccupazione) di integrare l'“alieno” : dèi, uomini, spazi terrestri; divinità dei vicini e divinità dei nemici, cerchi concentrici sempre più larghi, che potenzialmente abbracciavano l'intero spazio terrestre e tutto il genere umano. »

La racine quadrilitère arabe BRBR, selon les grammairiens arabes d'origine étrangère ou onomatopéique, qui signifie « bredouiller », rappelle ce que dit Strabon des « barbares » en se prêtant, probablement, à être encadré au sein de la question des sources byzantines chez les Arabes. Le trait commun aux *Rūm* et aux '*Afāriq* était l'usage de la langue latine. Les *Barbar* sont traditionnellement considérés par les historiens modernes en dehors de la civilisation latine d'*Ifriqiyā*. Mais plus que la caractérisation socio-culturelle (l'organisation en tribus, petits royaumes ou petits groupes) et l'appartenance religieuse (des tribus « barbares » étaient répertoriées par les historiens arabes comme chrétiennes), c'était la langue berbère qui est retenue comme la marque d'un peuple par ces mêmes historiens.

Camps (1995) met en évidence la rareté du mot « barbare » dans les inscriptions officielles d'Afrique, tout en signalant C.I.L. VIII, 18219 (<GENTILLIBUS BARBARIS>) et C.I.L. VIII, 20827, région d'Aumale (<BARBAROS CESOS AC FUSOS>). Phonétiquement, on fait dériver ar. *Rūm* de lat. *RŌMA*, ar. '*Afāriq* de lat. *ĀFRICA*. *Rūm* avait acquis le sens, pour les Arabes, de « Byzantins parlant latin », par ce terme étaient désignés les « fonctionnaires » d'*Ifriqiyā* héritiers de l'administration romaine, « ces Grecs devenus représentants de la romanité » (Desanges, 1999 : 45). Les '*Afāriq* étaient les autres héritiers de l'*Africa romana*, probablement, en grande partie, des « indigènes » latinisés.

C'est probablement aux Byzantins que nous devons remonter et faire référence quand nous enquêtons sur les sources de l'ar. *Barbar*. Si Corippe désigne les Maures en général par *gens* comme par le pluriel *gentes*, les « Africains non romanisés » n'ont pas de statut ethnique durant les siècles de l'Empire romain, mais ils sont désignés sous leurs noms particuliers : « chaque gens a son nom répertorié par les géographes et parfaitement connu de l'administration impériale » (Camps, 1995). Quand on voulait employer un terme collectif, on utilisait les appellations de Numidae, de Getuli et surtout de *Mauri* (cf. Camps, 1995 ; Múrcia Sánchez, 2010). Comme le souligne Hamdoune (1998 : 3045-3052), « on trouve le mot *natio* dans Pline (*Histoire Naturelle*, V, 30), pour qualifier les peuples de l'Afrique proconsulaire et dans quelques inscriptions (C.I.L. VIII, 22729 ; V, 5267 A.E.1903,368 ) ». D'après Hamdoune (1998 : 3045-3052), « ce sont les inscriptions et les textes d'époque impériale qui permettent d'identifier un grand nombre de peuples de l'Afrique ancienne. Il faut attendre les écrits de Pline (*Histoire Naturelle*, V, 17, 21 et 30) et de Ptolémée (*Géographie*, IV, 1 à 3) pour avoir des informations plus précises sur la réalité des *gentes* » (voir aussi Desanges, 1962). Dans les sources grecques et latines tardives, dans Procope et Corippe, il n'y aurait pas mention d'une parenté commune comme facteur unitaire d'une *gens* (cf. Modéran, 2003 : 33). Cependant, le syntagme « Μαρρούσιον ἔθνη » est attesté chez Procope (*La guerre contre les Vandales*, II, 13, 28). Au VI<sup>e</sup> siècle l'utilisation du syntagme « Μαρρούσιον ἔθνη » est-il le reflet, dans un registre littéraire, d'une dénomination populaire déjà en usage ? Procope cite aussi des « Barbares Maures » au voisinage de Boréion, en Cyrénaïque (VI, 2, 21). Selon Modéran (2003 : 33), l'opposition entre *gens* et *civis* chez Corippe (*La Johannide*, chant IV, VI, VIII) est significative des termes culturels qui opposaient

Maures et Romains en guerre : « elle exprime véritablement la vision corippéenne des rapports byzantino-berbères au VI<sup>e</sup> siècle, qui a toutes les chances, étant donné la nature et le public du poème, d'être aussi la vision officielle de l'Empire ». Cependant, comme mis en évidence par Gaudemet (1992 : 45), « le concept même de *civitas* dans les siècles IV et V est privé de son aura au profit de celui de *populus* ». La *civitas romana*, susceptible d'être définie en tant qu'ensemble d'hommes libres qui décident sans contrainte de former une communauté politico-religieuse organisée (cf. Cicéron *De legibus* 1.23) perd son « essence juridique » (Gaudemet, 1992 : 24) à partir de la *constitutio antoniniana* (212 ap. J.-C.). Si, par rapport à Rome et à son histoire, le terme *civitas* finit par avoir une vêtue fiscale et juridique, dès la *constitutio antoniniana*, la citoyenneté étant attribuée à tous les habitants libres de l'empire, le terme *civitas* désigne un centre habité. Un rapprochement syntagmatique entre l'ensemble de *cives*, *civitas*, et le fait « barbare » - *Civitates Barbariae* - est attesté en Sardaigne. Le premier document latin, dans lequel apparaît l'expression *Civitates Barbariae*, est une épigraphe dédicatoire du siècle Ier av. J.-C. Elle est considérée comme une sorte de document de pacification forcée des populations de la Sardaigne centrale sous l'empereur Tibère. Les sources relatives aux *Civitates Barbariae* ne remontant pas au-delà de l'âge tibérien, « on doit croire, avec Ettore Pais, que c'est depuis le principat augustinien que les autochtones de la Sardaigne centrale n'étaient plus appelés Ilienses ou Iolaei parce qu'appelés par le péjoratif « barbares » (Zucca, 1989 : 56). Le terme *civitas* désignait, durant l'âge impérial, l'ensemble des *cives*, en devenant ainsi le synonyme de *populus*, voire d'un concept qui véhiculait en latin l'idée de différentes tribus qui partageaient une même affinité ethnique (cf. Irmscher, 1994 : 88). Selon Irmscher (1990: 297), “bezeichnete der Grieche Claudian, den man den letzten großen lateinischen Dichter genannt hat den Mauren Gildo als barbarus und sprach von dessen Aushungerungspolitik gegenuber Rom, er wage zwischen Leben und Hunger mit berberischem Hochmut: praebere cibos vitamque famemque librat barbarico fastu. Das war so in der Zeit des Kirchenvaters Augustin. In die Epoche Justinians aber gehört der Epiker Corippus der selbst aus Afrika geburtig, in seinem Lob freis des kaiserlichen Feldern Johannes die Turbe Maurorum Barbarisch nennt”.

En Afrique, « les interventions du pouvoir impérial romain, directes ou indirectes, ont pour effet d'affaiblir les cadres tribaux et d'accélérer un processus d'acculturation individuel ou collectif. Des *gentes* tendent à s'organiser en *civitates*. Cette évolution se traduit par un changement de vocabulaire : les *gentiles* forment désormais un *populus* et sont dirigés par des *principes civitatis* » (Kotula, 1985 : 210). *Civitates Barbariae* est attesté en Sardaigne pour une période où *civitates* avait la connotation de « peuple » et pas celle de « centre habité », d'après l'étude de Irmscher (1994 : 137). C'est dans le contexte des *civitates barbariae* que doit être interprété l'ethnique sarde « Barbariciens » attesté chez Procope (La guerre contre les Vandales II, XII, 39-45).

Les habitants de Sardaigne étaient considérés comme « Qawm min al-Ifrānġ [Peuple du Pays des Francs] » par an-Nuwayrī (1268-332 ap. J.-C.) (Hist. du Maghreb) et

explicitement de la même « race » des Berbères par Ibn Khaldūn (1332-1406 ap. J.-C.) (Hist. des Berbères). Pour l'historien arabe al-Idrīsī (1100-1165 ap. J.-C.) (4), « ...*Wa ahl ġazirat Sardāniya fī al asl Rūm Afāriqa mutabarbirūn mutawaḥišūn min aġnās ar-Rūm wa hum ahl naġida wa ḥazm lā yufariqūn assilāḥ* » [...(et) les habitants de l'île de Sardaigne sont des Rūm Afāriq « *mutabarbirūn* », de la même origine des Romains, (et) ils sont un peuple brave et qui ne se sépare jamais des armes] ». Selon Contu (2003 : 540), « le participe « *mutabarbirūn* », qu'Idrīsī utilise en référence à tous les habitants de Sardaigne, se prêterait à être traduit par « ils devenaient des barbares », si la source de l'historien arabe était Timée ou Dédore, ou « Barbariciens », si la référence était le nom couramment utilisé par les Byzantins en tant que terme ethnique pour la Sardaigne centrale dès les siècles V-VI ap. J.-C. Pendant les siècles V-VI ap. J.-C., « Barbariciens » devenait le nom couramment utilisé par les Byzantins afin de distinguer les habitants de la BARBARIA de Sardaigne (> sard. *Barbagia*) de ceux provenant des aires latinisées, appelées ainsi RŌMĀNIA (> sard. *Romangia*). Le terme Romania est attesté dans les textes latins à partir des années 330-340 ap. J.-C, le terme étant toujours employé par opposition aux « barbares extérieurs » (cf. Inglebert, 2005). En réalité, l'ambiguïté à laquelle se prête, dans le texte *supra*, le mot « *mutabarbirūn* » est celle entre « barbares » et « Berbères », une ambiguïté entièrement due à la traduction dans des langues de travail qui connaissent et le mot « barbares » et le mot « Berbères ». Il n'en est pas ainsi en arabe classique, qui connaît le seul *Barbar* dans le sens de l'ethnonyme « Berbère ». La structure syntagmatique de *civitates barbariae* et de Μαυρούσιον ἔθνη chez Procope répond, en partie, à la question historique concernant la connotation du lat. BARBARI dans la langue des Byzantins en Afrique et en Sardaigne qui doivent être considérés comme les sources des Arabes.

5. Les sources classiques révèlent une conscience historique et littéraire de la présence en Sardaigne des populations autochtones du nord de l'Afrique appelées Libyens, Maures, Maourouses et Afri (chez Cicéron). Les sources arabes confirment l'existence d'un espace libyco-berbère en dehors de l'Afrique en relation au fait « barbare » en Sardaigne. Il est possible de poser un parallèle entre des « barbares » de Sardaigne reconnus d'origine « africaine » non punique et les « barbares » d'Afrique chez les Romains, les Byzantins et les Arabes, les *Civitates Barbariae* étant documentées dans ce même espace libyco-berbère en dehors de l'Afrique des sources classiques, la Sardaigne antique et tardo-antique.

## Bibliographie

### Les sources classiques

Aristote, (2005), *Œuvres. Éthiques, Politique, Rhétorique, Poétique, Métaphysique* Collection Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris.

Augustin d'Hippone (1968), *Corpus scriptorum Augustinianorum*, Augustinianum, Rome.

Cicéron, Marcus Tullius Cicero (1827), *Œuvres Complètes*, édition publiée par Jos.-Vict. Le Clerc, 3Tomes, Paris.

C.I.L. = Corpus Inscriptionum Latinarum

Corippe, (2007), *La Johannide ou Sur les guerres de Libye*, Jean Christophe Didden (traducteur) et Christian Teurfs (préface et commentaires), Errance, coll. « Bibliotheca », Paris.

Diodore de Sicile, (1972), *Bibliothèque Historique*, I, Les Belles Lettres, Paris.

Hérodote - Thucydide, (2003), *Œuvres complètes*, Gallimard, coll. « Pléiade », Paris.

Isidore de Séville (1945), *Isidorus Hispaniensi*, Laboratorios del Norte de Espana, Barcelona.

M. Iuniani Iustini, (1985), *Epitoma historiarum Philippicarum Pompei Trogi accedunt prologi in Pompeium Trogum post Franciscum Ruehl iterum* edidit Otto Seel, Leipzig, Teubner.

Nicolas de Damas (2011), *Histoires, Recueil des coutumes, Vie d'Auguste, Autobiographie*. Traduit par E. Parmentier et F. P. Barone, Les Belles Lettres, Paris.

Pausanias (1987), *Description de la Grèce*, Traduction Jean Pouilloux, texte établi par Michel Casevitz, Les Belles Lettres, Paris.

Pline l'Ancien, (2013), *Histoire naturelle*, Éditée par Stéphane Schmitt, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade »

Polybe (1971), *Histoires - Commentaire de M. Molin*, Texte établi par Jules Albert de Foucault, Traduit par Eric Foulon, Les Belles Lettres, Paris.

Pomponius Mela, (1988), *Chorographie*, texte établi, traduit et annoté par Alain Silberman, Paris, Les Belles Lettres.

Procopé de Césarée (1990), *La Guerre contre les Vandales*, trad. et commenté par Denis Roques, Les Belles Lettres, Paris.

Ptolomée (1828), *Traité de géographie* (8 livres). - Traduction française de Halma N., édition Ebberhart, Paris.

Salluste (1865), *Oeuvres complètes* avec la traduction de la collection Panckouke par C. Dourozoir, Garnier frères, Paris.

Silius Italicus, (1979-1992), *La guerre punique*, trad., Les Belles Lettres, Paris.

Strabon, (1867), *Géographie* - trad. Amédée Tardieu, Gallimard, Paris.

Varron, (1997), *Économie rurale*, trad. J. Heurgon et Ch. Guiraud, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France, Paris.

## Les sources arabes

Ibn Khaldūn, (1956), *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, traduite de l'arabe par de Slane, P. Geuthner, Paris.

Idrīsī (Al- Idrīsī), (1983), *Al-Qâra' al-ifriqiyya' wa ġazîra' al-Andalus*, Al-Ġazâ'ir, Dîwân al-maṭ bû'ât al-ġâmi'iyat).

Nuwayrī (An-Nuwayrī), (1923-1949), *Nihāya' al-arab fi funūn al-adab*, Al-Qāhirā', Dār al-kutub al-miṣ riyya'.

## Les études classiques

Bartoloni, P. (1987), « Aspetti precoloniali della colonizzazione fenicia in Occidente », *Rivista di Studi Fenici XVIII*, p. 67-79.

Bondi, S. F. (1980), « Nuovi dati sull'espansione fenicia. La costa sud-occidentale di Cipro », *Folia Orientalia*, 21, p. 23-34.

Boscolo, A. (1980), *Storia della Sardegna antica e moderna*, Chiarella, Sassari.

Camps, G. (1997), « Fedj el-Koucha », *Encyclopédie berbère*, 18, Aix-en-Provence.

Casula F. C. (1980), *La storia di Sardegna*, C. Delfino, Sassari.

Cavalli Sforza, L. (1988), *Gènes, peuples et langues*, O. Jacob, Paris.

Desanges, J. (1962), *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité à l'ouest du Nil*, Impr. Protat frères, Dakar.

Desanges, J. (1980), *Pline l'Ancien, Histoire naturelle*, livre V, éd., trad., comm., C.U.F, Paris.

Desanges, J. (1999), *Toujours Afrique apporte fait nouveau*. Scripta minora, éd. Reddé M., De Boccard, Paris.

Gaudemet, J. (1992), « Les Romains et « les autres », *La Nozione di « romano » fra cittadinanza e universalità*, Atti del II seminario internazionale di studi storici « da Roma alla terza Roma », Università degli Studi di Roma, Documenti e studi 2, 1984, p.7-37.

Gebbia, C. (1986), « Pueros uendere uel locare. Schiavitu e realtà africana nelle nuove lettere di S. Agostino », *L'Africa romana*, Atti del IV convegno di studio, Sassari, 12-14 dicembre 1986 p. 101-116.

Gras, M. P., Rouillard, P. et Teixidor, J. (1995), *L'univers phénicien*, B. Arthaud, Paris.

Guzzo Amadasi, M. G. (1976), *Le Iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in Occidente*, Università di Roma, Istituto di studi del Vicino Oriente, Roma

Hamdoune, C. (1998), « Gens, Gentes, Gentiles », *Encyclopédie berbère* [En ligne],

20 | 1998, document G28, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 24 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1903>.

Hubschmid, J. (1953), *Sardische Studien. Das mediterrane Substrat des Sardischen, seine Beziehungen zum Berberischen und Baskischen sowie zum eurafrikanischen und hispano-kaukasischen Substrat der romanischen Sprachen*, Romanica Helvetica, 41, Bern.

Inglebert, H. (2005), *Histoire de la civilisation romaine*, PUF, Paris.

Irmscher, J. (1990), « Das romische Afrika als Barbaria und Romania », *L'Africa romana*, Atti del VII Convegno di Studi, 15-17 dicembre 1989, Sassari, p. 295-298.

Irmscher, J. (1994), « Civitas : la storia di una nozione », *L'Africa romana*, Atti del X convegno di studi, Oristano, 11-13 dicembre 1992, pp. 135-139.

Klinkenberg J.-M. (1999), *Des langues romanes*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Kotula, T. (1985), T. Kotula et J. Peyras, « Afri », *Encyclopédie berbère*, 2 Ad Aǧuh-n-Tahlé, Aix-en-Provence, Edisud, p. 208-215.

Lilliu, G. (1992), « Ancora una riflessione sulle guerre cartaginesi per la conquista della Sardegna », in *RendLinc*, s, 9, 3.

Marchi, R. (1956), Le maschere barbaricine, Il ponte, rivista mensile di politica e letteratura diretta da Piero Calamandrei n° speciale "Sardegna" - anno VII, n° 9-10 Settembre/Ottobre, p. 1354-1361.

Mastino, A. (1992), « Analfabetismo e resistenza alla romanizzazione nella Barbaria sarda (I-IV secolo d.C.) », Inaugurazione del 430° anno accademico dell'Università di Sassari, Sassari, p. 21-44.

Meloni, P. (1975), *La Sardegna romana*, Chiarella, Sassari.

Meloni, P. (1987), La Sardegna e la repubblica romana, Dalle origini alla fine dell'età bizantina. *Storia dei Sardi e della Sardegna I*, Jaca Book, Milano

Modéran, Y. (2003), *Les Maures et l'Afrique romaine (IVe -VIe siècles)*, BEFAR, fasc. 314.

Moscato, S. (1988), *L'alba della civiltà*, Utet, Milano.

Nicosia, F. (1989), *La Sardegna nel mondo classico*, Ichnussa, Delfino Editore, Sassari, p. 421-475.

Pais, E. (1923), *Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio romano*, A. Nardecchia, Roma.

Perra, M. (1988), *La Sardegna nelle fonti classiche dal VI sec. a.C. al VI sec. d. C.*, Ed. S'Alvure, Oristano.

Scandone-Matthiae, G., (1989), « Les relations entre Ebla et l'Égypte au IIIème et au IIème millenaire av. J.-C. », *Akten den internationalen Tagung Heidelberg 4-7*

November 1986, p. 67-73.

Schirmer, H. (1892), *De Nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur*, thesim Facultati litterarum parisiensi proponebat Henricus Schirmer, Hachette, Paris.

Sini, F. (2006), « Diritto e pax deorum in Roma antica », *Diritto e Storia* n° 6, Memorie.

Vismara, C. (1989), « Gli studi degli ultimi anni sulla Sardegna romana (1977-1987) », *Journal of Roman Archaeology* 2, p. 70-92.

Vismara, C. (1990), « Sopravvivenze puniche e persistenze indigene nel Nord Africa ed in Sardegna in età romana. » *Introduzione, L'Africa romana* 7, Atti del VII Convegno di studio, Sassari, 15-17 dicembre 1989, a cura di A. Mastino, Sassari, Gallizzi, p.39-47.

Vismara, C. (2014), *Sardegna e Corsica. Una provincia nel mezzo del Mare Nostrum*, Roma e l'impero, 10, Mondadori, Milano.

Zucca, R. (1980), « I bolli laterizi urbani della Sardegna », *Archivio storico sardo* vol. 31, p. 49-84

Zucca, R. (1989), *Il tempio di Antas*, Carlo Delfino editore, Cagliari

## Les études berbères et arabes

Argiolas V. (2010), « Gli studi sul fenicio-punico in Sardegna: prospettive di ricerca in linguistica storica », in *Annali dell'Università degli Studi di Sassari*, vol. 7 p. 21-37, Sassari.

Argiolas V. (2017), *L'action du substrat/adstrat libyco-berbère en latin littéraire et épigraphique*, Thèse de Doctorat Inalco-Sorbonne Paris Cité.

Camps, G. (1955), « Les Bavares, peuples de Maurétanie césarienne », *Revue Africaine*, t. 99, 1955, p. 241-288.

Contu, G. (2003), « La Sardegna nelle fonti arabe dei sec. X-XV », *La civiltà giudicale in Sardegna nei secoli XI-XIII, Fonti e documenti scritti*, a cura dell'Associazione "Condaghe S. Pietro in Silki". Atti del convegno di studi. Sassari 16- 17 marzo 2001-Usini, 18 marzo 2001, p. 537-549.

Múrcia Sánchez, C. (2010), *La llengua amaziga a l'antiguitat a partir de les fonts gregues i llatines*, thèse de Doctorat, Universitat de Barcelona, Departament de Filologia Llatina.

Roughi, R. (2011), "The Berbers of the Arabs", *Studia Islamica*, nouvelle édition/new series, 1, p. 67-101.



